

Disponible dans les villes
et communes concernées
par le Contrat de Rivière
du Hoyoux et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4500 Huy Rive gauche
BC 22634

BULLETIN DE LIAISON DU CONTRAT DE RIVIÈRE
DU HOYOUX ET AFFLUENTS N°3 MARS 2009



inf'hoyoux

@info@crhoyoux.be



S O M M A I R E

Page 2 Éditorial > Sylvie Messiaen
Coordinatrice du CRH
Les inondations dans la vallée

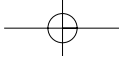
Pages 3, 4 & 5 Journées
Wallonnes de l'Eau 09
> Programme complet

Page 6 Propreté des cours d'eau
Nouveau cadre légal

Page 7 Assainissement
des eaux usagées

Page 8 Nous contacter

Editeur responsable Sylvie Messiaen, 13, Chemin de Sautzon, 4570 Marschin





Éditorial > Sylvie Messiaen

Mardi 2 mai 2006, cette date ne représente sans doute rien pour la plupart d'entre vous mais il s'agit d'un jour important pour moi: mon premier jour de travail au service du Contrat de Rivière du Hoyoux !

Mon défi: rassembler toutes les personnes actives ayant un lien direct avec l'EAU en vue de définir ensemble un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin versant.

D'abord, créer la structure de travail (Asbl) et appréhender le territoire sur lequel je vais œuvrer: le bassin versant. Il s'agit du territoire drainé par le Hoyoux et ses affluents, il s'étend sur 255 km² et concerne 10 communes et 2 provinces. Car rappelons que l'eau n'a pas de frontière, le cours d'une rivière ne s'arrête pas à la limite d'un village, d'une commune ni même d'une province. Il faudra donc parvenir à estomper ces limites dans l'esprit de mes futurs partenaires et proposer une approche plus globale sur l'ensemble du territoire.

Dans le même temps, m'entourer des forces vives en lien avec l'eau sur ce territoire. L'eau n'a pas de frontière, cependant, en pratique, un cours d'eau peut être géré par plusieurs administrations. Voici donc mes premiers interlocuteurs, les gestionnaires: la Région Wallonne, les Provinces et les Communes. Bien vite, d'autres partenaires répondent à mon appel et rejoignent le contrat de rivière: intercommunales de distribution et d'épuration d'eau, associations, syndicat d'initiative, industries, représentants du milieu agricole, ... mais également certaines personnes dont les affinités personnelles rencontrent nos objectifs.

Ensuite, visualiser et sillonner l'ensemble des cours d'eau (plus de 250 km) avec l'aide des partenaires et de bénévoles. Il s'agit

d'une étape essentielle dans la connaissance des perturbations rencontrées sur les cours d'eau. Cet inventaire de terrain relève 1 700 observations dont 40% sont jugées prioritaires en terme d'actions à mener. Les principaux problèmes rencontrés sont de types rejets d'eau usée, érosions de berges et plantes invasives.

Et enfin, élaborer notre premier programme d'actions. Il comprend les actions déjà programmées par nos partenaires mais également les actions initiées par le contrat de rivière sur base de ses constatations. Ce programme constitue le véritable Contrat de rivière, c'est-à-dire un protocole d'accord entre l'ensemble des partenaires sur des objectifs communs visant à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau. La signature officielle de ce protocole engageant chaque partenaire aura lieu fin mars et concrétisera mes 3 années de travail à votre service !

Et après, c'est fini ? Mais non, une fois ce protocole approuvé par tous, un nouveau défi se présentera: veiller à la bonne réalisation des actions et en programmer d'autres

à mener dans les prochaines années ... Vous souhaitez être informé de nos activités ? N'hésitez pas à nous rejoindre ou à vous abonner à notre Inf'hoyoux (talon en dernière page).

Permettez-moi finalement de profiter de ce billet pour remercier ici mes collègues engagées ponctuellement, les stagiaires et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce projet, ainsi que nos partenaires pour la poursuite favorable qu'ils accorderont à celui-ci.

Sylvie Messiaen

Coordinatrice du Contrat de Rivière du Hoyoux et affluents



Nos nouvelles coordonnées

Attention, les coordonnées du Contrat de Rivière ont changé. Vous pouvez nous joindre dès à présent à notre nouvelle adresse.

Contrat de Rivière du Hoyoux
Cellule de coordination
1a Chemin de Sandron,
4570 Marchin
Tél. 085.317 174
Fax 085.317 116
info@crhoyoux.be

N'hésitez pas à passer nous voir !

Inondations exceptionnelles dans notre vallée

Rappelez-vous, le 2 juillet 08 s'abattait sur la vallée du Hoyoux un orage d'une rare intensité. Celui-ci a occasionné des dégâts dont tout le monde se souvient... de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu ça ! Parce que ce phénomène mérite d'être gardé en mémoire, le contrat de rivière a lancé un appel dans le but de rassembler les témoignages, photos, vidéos, ... Grâce à toutes ces informations, une exposition a pu être réalisée. Elle vous est présentée dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau (Voir le programme complet page 3).

Les faits en quelques chiffres :
134,5 mm de pluie enregistrés à Strée... sur environ 1 heure
2,21 m = niveau du Hoyoux à Modave
Plusieurs dizaines de centimètres d'eau dans le centre ville de Huy
32 communes touchées en "calamité publique", dont 23 en Province de Liège



Journées Wallonnes de l'Eau - 7 et 8 mars 09

A vous qui souhaitez mieux comprendre le cycle de l'eau et le milieu de la rivière, vous qui vous posez des questions sur l'épuration et vous qui avez juste envie de vous balader le long du Hoyoux, rendez-vous aux Journées Wallonnes de l'Eau le week-end des 7 et 8 mars. A cette occasion, le Contrat de Rivière et ses partenaires vous proposent de découvrir de nouveaux sites et d'en apprendre plus sur cet élément précieux qu'est l'eau.

1 / Quand le Hoyoux se déchaîne...

Exposition rétrospective des dernières grosses inondations subies par la ville de Huy et les communes voisines. Sensibilisation sur la thématique des inondations.

Date : les 7 et 8 mars 2009



>Organisation : Contrat de Rivière du Hoyoux - Ville de Huy >Lieu de rendez-vous : Espace Saint-Mengold, 4500 Huy >Itinéraire conseillé : Centre ville de Huy - Place Verte (derrière l'Hôtel de Ville) >Horaire précis : de 13h à 18h >Matériel à emporter : non >Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui >Réservation : non >Inscription et renseignements : Contrat de Rivière du Hoyoux - 085.317 174 - info@crhoyoux.be - http://www.simm48.be/CRH

2 / Découverte d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau

Visite d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau chez un particulier sur le Hoyoux



à Marchin. Les étapes de sa construction, son fonctionnement, son rôle et son

impact sur l'environnement. Possibilité de rejoindre une autre centrale hydroélectrique en empruntant à pied l'ancienne voie ferrée (ligne 126) sur environ 1,5 km.

Date : les 7 et 8 mars 2009

>Organisation : Société Wald'Or - Contrat de Rivière du Hoyoux >Lieu de rendez-vous : Rue Régissa, 3 - 4570 Marchin >Itinéraire conseillé : quitter la N641 (Route de la vallée du Hoyoux) à proximité de Régissa, en direction de Marchin centre >Horaire précis : de 10h à 17h >Durée : 1h >Matériel à emporter : vêtements de saison >Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui sur une partie de la visite >Réservation : non >Inscription et renseignements : Contrat de Rivière du Hoyoux - 085.317 174 - info@crhoyoux.be - http://www.simm48.be/CRH

3 / Découverte d'une centrale hydroélectrique

Visite d'une centrale hydroélectrique chez un particulier sur le Hoyoux à Marchin ainsi que les installations hydroélectriques de l'ancienne scierie de pierres. Les étapes de sa construction, son fonctionnement, son rôle et son impact sur l'environnement. Possibilité de rejoindre une autre centrale hydroélectrique en empruntant à pied l'ancienne voie ferrée (ligne 126) sur environ 1,5 km.

Date : les 7 et 8 mars 2009



>Organisation : Contrat de Rivière du Hoyoux - Ikonomakos Xavier (particulier) >Lieu de rendez-vous : 41 rue Erefte, 4570 Marchin >Itinéraire conseillé : quitter la N641 (Route de la vallée du Hoyoux) au carrefour de la gare de Barse en direction de Grand-Marchin.

Après avoir traversé le pont, prendre directement le chemin de gravier à gauche (en face de l'ancienne gare de Barse) >Horaire précis : de 14h à 17h >Durée : 30 min >Matériel à emporter : vêtements de saison >Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui sur une partie de la visite (prévenir lors de l'inscription) >Réservation : obligatoire >Inscription et renseignements : Contrat de Rivière du Hoyoux et affluents - 085.317 174 -

info@crhoyoux.be
http://www.simm48.be/CRH

4 / 1,5 Km de Hoyoux sous toutes ses formes.

Promenade familiale commentée.
Exposition de planches didactiques et



photos du Hoyoux au siècle passé. Le Hoyoux, force et ami de la Nature : la formation des méandres, découverte des sources.

Le Hoyoux et le génie de l'Homme : Renkin Sualem et le transport de l'eau. Présentation du site hydraulique de Les Avins :

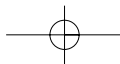
Les applications pratiques au XIX^e siècle de la machine élévatrice de Renkin Sualem, la roue à aubes de 9,20 m de diamètre de Grand Avin et visite exceptionnelle de l'usine de Corbeaumont avec sa turbine "Francis".

Découverte des vannes et des biefs. Des boissons et une petite restauration sont prévues à prix démocratique. Pour toute information complémentaire voir le site Internet ci-dessous.
Date : les 7 et 8 mars 2009

> Organisation : Comité d'Initiative et de Culture de Clavier asbl (CICC) > Lieu de rendez-vous : Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source Les Avins (Groupe Clavier), 10 rue de la Source, 4560 Les Avins (Clavier) > Itinéraire conseillé : Direction Clavier-Station et prendre Les Avins (fléchage) > Horaire précis : de 10h à 17h > Durée : balade à son rythme (1h15 à 2h) > Matériel à emporter : vêtements adaptés à la saison, chaussures de marche > Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui > Réservation : non > Inscription et renseignements : CICC, 12 rue du Roi Albert, 4560 Clavier - 086.344 657 - cicc@skynet.be - www.cicc-clavier.be

5 / Balade géologique et botanique

A partir de Régissa, remontée de la vallée du Hoyoux jusqu'au hameau de Roiseux le long du Ravel. Description de la mise en place et des caractéristiques du Condroz, vue sur les formations de pouddingue, psammite et calcaire > Suite page 4



Journées Wallonnes de l'Eau - 7 et 8 mars 09 Suite de la page 3

explication des cascades à tuf, et les relations avec la végétation présente.

Date : le 7 mars 2009

>Organisation : Jean Chapelle et Monique Grégoire >Lieu de rendez-vous



: ancienne gare de Régissa >Itinéraire conseillé : A partir de Huy, remonter la N641 (Route de la vallée du Hoyoux) jusqu'au lieu-dit Régissa (dans le virage de l'ancien passage à niveaux) ; se parquer sur l'aire à droite >Horaire précis : 9h >Durée : 2h30 >Matériel à emporter : vêtements adaptés à la saison, bonnes bottines, éventuellement un marteau >Accès pour les personnes à mobilité réduite : non >Réservation : obligatoire >Inscription et renseignements : Contrat de Rivière du Hoyoux - 085.317 174 - info@crhoyoux.be <http://www.simm48.be/CRH>

6 / Balade animée familiale

Par chacun de ses gestes l'homme a un impact positif ou négatif sur l'environnement. Si nos activités polluent le sol, l'eau des pluies entraîne la pollution vers la nappe souterraine. Les captages d'eau sont par conséquent menacés en permanence par diverses sources de pollution. Néanmoins, des mesures de prévention pour protéger nos ressources en eau peuvent être prises. Au cours de cette balade vous découvrirez de manière concrète, ludique et participative ces mesures prises autour d'un captage.

Date : le 7 mars 2009

>Organisation : Roule Ta Bille >Lieu de rendez-vous : Eglise de Grand-Marchin >Itinéraire conseillé : suivre les indications Grand-Marchin >Horaire précis : 15h >Durée : 2h30 >Matériel à emporter



: bonnes chaussures de marche et vêtements de saison >Accès pour les personnes à mobilité réduite : non >Réservation : conseillée (groupe limité à 30 participants)

>Inscription et renseignements : Contrat de Rivière du Hoyoux - 085.317 174 - info@crhoyoux.be <http://www.simm48.be/CRH>

7 / Découverte d'un captage et de sa zone de protection

Visite du captage d'eau et de la zone de prévention de Modave gérés par Vivaqua.

Date : le 8 mars 2009

>Organisation : Vivaqua >Lieu de rendez-vous : Château de Modave, 4577 Modave >Itinéraire conseillé : à partir de Huy prendre la direction de Modave-Pont



de Bonne puis suivre les indications Château de Modave >Horaire précis : de 11h à 18h >Durée : 1h, départ toutes les heures >Matériel à emporter : vêtements de saison >Accès pour les personnes à mobilité réduite : non >Réservation : non >Inscription et renseignements : Vivaqua - 02.518 84 05

8 / Promenade naturaliste

Promenade naturaliste de 5 km avec visite de deux nouvelles centrales hydro-électriques en exploitation sur le Hoyoux.

Date : le 8 mars 2009

>Organisation : Syndicat d'initiative de Modave-Marchin >Lieu de rendez-vous : gare de Barse >Itinéraire conseillé : à partir de Huy prendre la direction de



Modave Pont de Bonne. Au panneau indicateur Grand-Marchin, prendre à droite.

L'ancienne gare de Barse se trouve à quelques mètres du carrefour >Horaire précis : 14h >Durée : 3h >Matériel à emporter : bonnes chaussures de marche, et vêtements adaptés à la saison >Accès pour les personnes à mobilité réduite : non >Réservation : non >Inscription et renseignements : S.I. Modave-Marchin, 6 rue de la gare, 4577



Modave-Pont de Bonne - 085.412 969 - simodavemarchin@yahoo.fr

9 / Et après le robinet ? Visite de la station d'épuration collective de Miécrot.

A la station d'épuration collective de Miécrot, visite des installations et explication du fonctionnement.

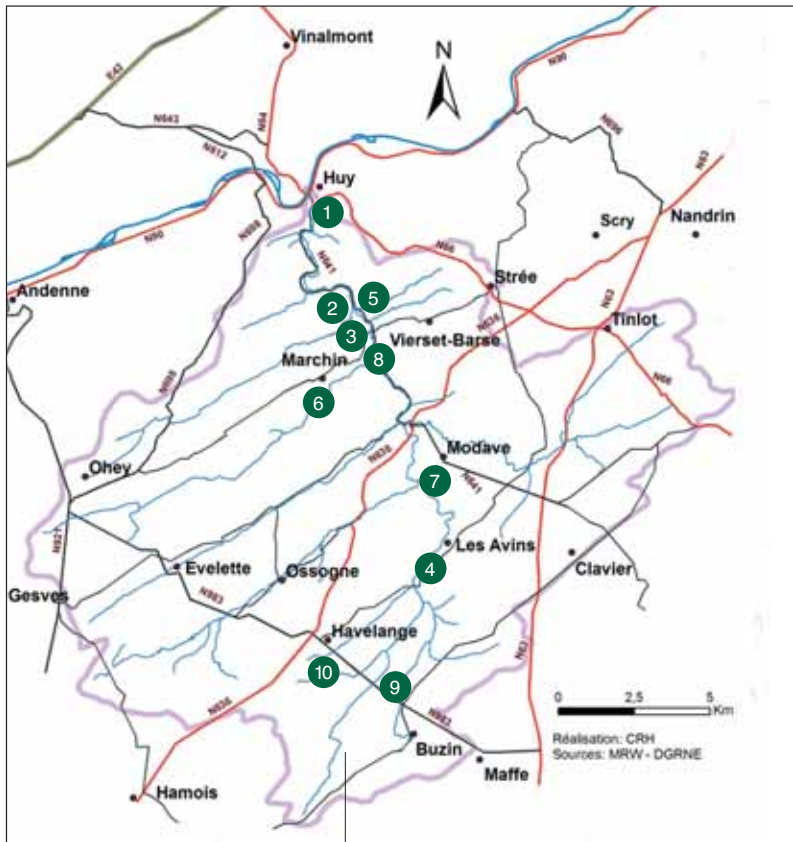
Date : le 8 mars 2009

>Organisation : Administration communale de Havelange, Philippe Schoemans, éco-conseiller & l'Intercommunale namuroise de Services Publics (INASEP) >Lieu de rendez-vous : route du Moulin (devant la station d'épuration), 5376 Miécrot



>Itinéraire conseillé : via N4, sortie Havelange, direction Hamois, Havelange, traverser Hamois. Au feu de Havelange, prendre à droite la rue de la Station. Prendre la 2^{ème} sortie Miécrot à droite >Horaire précis : visite unique à 14h >Durée : 1h >Matériel à emporter : non >Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui sur une partie de la visite >Réservation : non >Inscription et infos : Christine Wéry - 083.615 338 - urbanisme1.havelange@publilink.be Philippe Schoemans - 083.615 331 ecoconseil.havelange@publilink.be





Carte du bassin du Hoyoux de présentation des activités organisées dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2009



10 / Conférence "L'épuration extensive des eaux usées domestiques, pourquoi, comment ?"

Trois entreprises qui développent un pro-



cédé d'épuration extensif (agréés par la Région Wallonne en 2008) expliquent les principes et fonctionnements propres de leur système, l'occasion pour le citoyen de se faire une opinion et de choisir la solution qui lui convient le mieux.

Date : le 9 mars 2009

>Organisation : Administration communale de Havelange, Philippe Schoemans, éco-conseiller >Lieu de rendez-vous : Centre culturel de Havelange, 2 rue de Hiétine, 5370 Havelange >Itinéraire conseillé : via N4, sortie Havelange, direction Hamois, Havelange, traverser Hamois. Au feu de Havelange, prendre à droite la rue de la Station. Juste après l'église, à droite >Horaire précis : 20h >Durée : 2h30 >Matériel à emporter : non >Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui >Réservation : non >Inscription et renseignements : Christine Wéry - 083.615 338 - urbanisme1.havelange@publilink.be - Philippe Schoemans - 083.615 331 ecoconseil.havelange@publilink.be



HAVELANGE





La propreté des cours d'eau, c'est l'affaire de tous !



Capot de vieille VW Coccinelle, sacs plastiques, piquets de fer, canettes, morceaux de verre, tôles, vieux casque militaire, cas-seroles, pneus, treillis, ressorts, panier, ... d'après vous, quel peut bien être le point commun entre ces différents objets ?

Et bien, ils jonchaient le lit d'une rivière et ses berges ! En tout, ce n'est pas moins d'une douzaine de mètres cube de ces déchets divers qui a été ramassée le vendredi 17 octobre 2008 en matinée le long du Torrent de Bonne à Modave. Ce nettoyage n'a été rendu possible que grâce à la bonne volonté et à la participation de bénévoles ayant répondu à l'appel lancé par le Contrat de Rivière du Hoyoux.

En réalité, divers chantiers de nettoyage de ce type se sont déroulés durant la semaine et le week-end des 18 et 19 octobre 2008 partout en Wallonie, en France et aux Pays-Bas. Le Ministre de l'Environnement, Benoît Lutgen, a donc fait appel aux Contrats de Rivières pour coordonner cette opération sur leurs bassins respectifs avec l'aide des gestionnaires. En Wallonie, 30 tonnes de déchets ont été sorties de nos cours d'eau par 2500

bénévoles. Cette opération d'envergure était programmée simultanément à la 2^{ème} enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau - www.eau.wallonie.be.

Un grand merci aux bénévoles et à l'Administration communale de Modave qui ont permis de rendre un peu d'éclat à ce cours d'eau.



Espérons que ce bel exemple de mobilisation citoyenne pour un environnement plus propre stoppe les gestes inciviques qui sont encore malheureusement trop fréquents le long de nos routes et cours d'eau !



Le Hoyoux l'hiver offre un superbe spectacle où les couleurs se croisent, se complètent et s'harmonisent.



Nouveau cadre légal pour les Contrats de Rivière de Wallonie

Le 13 novembre 2008, le Gouvernement Wallon a adopté définitivement le projet d'arrêté relatif aux Contrats de Rivière. Un "statut légal" au sein du Code de l'Eau est ainsi donné aux Contrats de Rivière et leur travail est bel et bien reconnu. Il permet d'instaurer des règles communes à tous les contrats de rivières qui devront être constitués en Asbl pour pouvoir prétendre aux subsides régionaux. Ceux-ci sont par ailleurs augmentés. Il est reconnu que le contrat de rivière est un outil favorisant la réalisation à l'échelon local des objectifs de la Directive européenne sur l'eau. Afin de respecter les obligations légales, il ne pourra exister qu'un contrat de rivière par sous-bassin hydrographique. Cela implique que notre Contrat de rivière fusionnera avec le Contrat de la Meuse et le Contrat du Haut-Geer afin de constituer un seul et unique Contrat de rivière "Meuse aval". Mais rassurez-vous, les "Comités régionaux" continueront d'exister et seront les garants de nos spécificités propres. Cet arrêté a également comme effet la synchronisation de tous les protocoles d'accord au 22 décembre 2010. La durée de notre premier programme d'actions, lancé ce printemps, sera donc écourtée à cette date.



Assainissement des eaux usées

Lors de l'inventaire réalisé en 2008, de nombreuses altérations ont été observées le long de nos rivières, et parmi celles-ci, de multiples rejets d'eaux usées. Il est vrai qu'autrefois, les eaux usées des habitations étaient souvent rejetées directement dans les cours d'eau. Mais si l'on veut préserver la qualité de notre "or bleu" pour les générations futures, l'assainissement de nos eaux usées est une nécessité absolue. Aujourd'hui, la législation impose donc d'épurer les eaux usées de tous les ménages wallons.

(anciennement "zone d'égouttage") dans lesquelles il y a actuellement ou il y aura prochainement des égouts ;
à les zones d'assainissement autonome (anciennement "zone d'épuration individuelle") dans lesquelles les habitants doivent assumer eux-mêmes l'épuration des eaux usées. Heureusement, des primes sont mises en place pour les aider à s'équiper ;
à les zones d'assainissement transitoire, qui feront l'objet d'un reclassement ultérieur en régime d'assainissement col-

Pour plus d'information.

Pour consulter le PASH Meuse aval (celui qui nous concerne) et connaître le type de régime auquel est soumise la zone où vous habitez, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre administration communale ou consulter le site internet de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau). <http://www.spge.be>

L'administration de la Région wallonne peut également vous procurer la liste des systèmes d'épuration agréés, des services de contrôle ou des vidangeurs agréés. Pour obtenir ces informations, veuillez contacter la Division de l'Eau (au sein de la Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement). <http://environnement.wallonie.be>



Les premières véritables législations en matière de protection des eaux contre la pollution sont apparues dans les années '70. Depuis, elles ont été revues à plusieurs reprises, notamment, sous l'impulsion de l'Europe. Jusqu'il y a peu, les "Plans Communaux Généraux d'Egouttage" (PCGE) constituaient l'outil réglementaire pour l'assainissement des eaux, mais aujourd'hui, c'est le PASH qui dicte sa loi, le "Plan d'Assainissement par sous-bassin Hydrographique". Comme son nom l'indique, la gestion de nos eaux usées se fait dorénavant à l'échelle du sous-bassin (il en existe 15 en Région wallonne). Logique, l'eau qui s'écoule n'a que faire des limites administratives communales, provinciales ou régionales.

Concrètement, un PASH est un dossier composé d'une carte hydrographique accompagnée d'un rapport qui détermine les mesures et moyens à mettre en œuvre pour assurer l'épuration de nos eaux usées. Il détermine pour tout le territoire les endroits d'implantations des stations d'épurations, les tracés des collecteurs et des égouts et le régime d'assainissement applicable à chaque habitation,

Il existe trois types de zones soumises aux différents régimes d'assainissement :
à les zones d'assainissement collectif

ou autonome, après une étude approfondie.

Mais que devez-vous faire exactement ?

Si vous êtes en zone d'assainissement collectif et que les égouts existent déjà, votre habitation doit y être raccordée par gravité ou par pompage. Si la voirie n'est pas encore égouttée ou si l'égout n'aboutit pas encore dans une station d'épuration collective, le raccordement devra être fait lors de la construction de l'égout.

Si vous n'êtes pas en zone d'assainissement collectif, l'histoire n'est pas plus compliquée. Votre habitation doit être obligatoirement équipée d'un dispositif complet d'épuration individuelle.

Il existe plusieurs dispositifs d'épuration individuelle (principe de boue activée, principe de biomasse fixée, principe extensif), agréés ou non par la Région Wallonne.

Et pour vous aider à vous conformer à la nouvelle législation en la matière, la Région Wallonne a prévu deux avantages financiers : l'octroi d'une prime à l'installation pour les systèmes d'épuration individuelle et l'exemption de la partie de la facture d'eau liée à l'assainissement collectif.

Si l'épuration extensive des eaux usées vous interpelle, venez assister à la conférence qui sera



donnée à Havelange, le 9 mars, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2009.

Voir le programme complet de ces journées en page 3.

La taille d'une agglomération

en matière d'épuration, s'exprime

en Equivalent Habitant (EH).

Il s'agit d'une unité qui exprime

la pollution moyenne de l'eau

générée par une personne

en une seule journée.




Le comité de rivière du Contrat Rivière du Hoyoux et affluents

Agence de Développement Local de Marchin (ADL)
 Arcelor Mittal TDM
 Association de Recherche sur l'Écodéveloppement et les Technologies appropriées asbl (ARET)
 Association Intercommunale des Eaux du Condroz (AIEC)
 Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (AIDE)
 Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe)
 Association pour l'Étude de la Floristique asbl (AEF)
 Belmagri S.A.
 Centre culturel de l'arrondissement de Huy
 Centre des Technologies Agronomiques de Strée (CTA)
 Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Modave (CRIE)
 Cercle des Naturalistes de

Belgique asbl (CNB)
 Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège-Verviers (CCILV)
 Commune de Clavier
 Club horticole de Marchin
 Comité d'Initiative et de Culture de Clavier (CICC)
 Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF)
 Compagnie Intercommunale des eaux de la Source de les Avins (CIESAC)
 Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE)
 Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie (DGTRE)
 Ecole Ste Famille de Commune de Modave
 Fédération des Pêcheurs de la Haute Meuse en Province de Liège
 Fédération du tourisme de la Province de Liège
 Fédération du tourisme de la

Province de Namur
 Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)
 Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
 Groupe Recherche Action Biodiversité asbl (GRAB)
 Haute Ecole Charlemagne-ISI Huy
 Commune de Havelange
 Ville de Huy
 Huy Verte asbl
 Institut provincial d'enseignement de la Promotion Sociale Huy-Waremme
 Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP)
 IPES Huy
 Commune de Marchin
 Mémo Huy asbl
 MET-Direction Intégration paysagère et patrimoine
 Commune de Modave
 MRW- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) - Division de l'Eau

MRW- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) - Division de la Nature et des Forêts (DNF)
 MRW- Division de la Prévention et des Autorisations (DPA)
 Natagora
 Commune de Ohey
 Province de Liège
 Ravel es-tu là?
 Roule ta Bille asbl
 Services Techniques Provinciaux de Liège (STP)
 Services Techniques Provinciaux de Namur (STP)
 Société wallonne des Eaux (SWDE)
 Syndicat d'Initiative de Modave-Marchin (SIMM)
 Commune de Tinlot
 Traversine Asbl
 Union des Classes Moyennes de Huy (UCM)
 Vivaqua



Oui!

Je suis intéressé(e) par la problématique de la gestion de l'eau et des cours d'eau en particulier. Je souhaite donc recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat Rivière du Hoyoux et affluents.

A renvoyer au CRH >Par fax: 085.317 116
 >Par courrier: 1a Chemin de Sandron
 4570 Marchin
 info@crhoyoux.be


NOM/PRÉNOM _____

INSTITUTION/ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

TEL/FAX _____

MAIL/SITE INTERNET _____



Quand vous avez fini
 de me lire puis de me relire,
 confiez-moi à un parent,
 un ami, des voisins ...

Tout article, suggestions
 photos ou documents
 concernant le Hoyoux
 et ses affluents
 sont les bienvenus pour
 un prochain numéro
 de notre bulletin

Bulletin de liaison réalisé avec le soutien de la Région Wallonne, de la Province de Liège et des communes et ville partenaires du Contrat de Rivière, Clavier, Havelange, Huy, Marchin, Modave, Ohey et Tinlot



@

@info@crhoyoux.be

@info@crhoyoux.be